

Variété : pour les enfants à Lausanne, une bibliothèque a été créée

Autor(en): **Guichardet, Gabrielle**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 633

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nève) et en rapport avec les conditions de vie de l'employeur; la chambre de l'employée doit répondre aux règles posées en matière d'hygiène, pouvoir se fermer à clé, avoir une fenêtre s'ouvrant à l'extérieur et contenir les meubles nécessaires; de plus, l'employée doit disposer d'un lit pour elle seule. A l'exception du contrat genévain, les contrats-types stipulent que, lorsque la chambre de l'employée ne peut pas être chauffée, cette dernière doit avoir un autre local chauffé à sa disposition pour ses moments de loisirs.

Les prestations à accorder à l'employée en cas de maladie ou d'accident sont un chapitre important du contrat-type de travail, ces prestations donnant fréquemment lieu à des discussions entre patronne et employée. Selon les contrats, l'employée, une fois le temps d'essai écoulé, a droit à son salaire, à l'entretien et aux soins pendant 14 jours calculés depuis le début de la maladie, à moins que les frais d'entretien et les soins ne soient couverts par une assurance. Dès la deuxième année de services, ce droit s'élève d'une semaine par année de service jusqu'à 3 à 4 semaines à Berne, 1 mois au Tessin, 6 semaines en Argovie et 2 mois à Zurich, Genève et Tessin. Des abonnements peuvent être souscrits auprès de quelques hôpitaux bernois et permettent de faire soigner gratuitement les employées de maison. Lorsque l'employée est affiliée à une caisse reconnue et que la moitié au moins de la prime est supportée par la patronne, celle-ci a le droit de retenir l'indemnité de chômage versée par la dite caisse du salaire dû à l'employée.

Après expiration du temps d'essai (deux semaines) durant lequel le contrat de services peut être résilié moyennant un avertissement de trois jours au moins, le délai de résiliation du contrat de services est fixé à 14 jours pour le 15 ou la fin d'un mois par tous les contrats-types à l'exception de celui de Genève. Dans ce canton, ce délai est de 14 jours pour la fin d'une semaine la première année de service, et de deux mois pour la fin d'un mois dès la deuxième année de service, à moins qu'il n'ait été modifié par une convention écrite entre les parties; toutefois, ce délai ne peut être de moins de 14 jours et doit être de même durée pour les deux parties. Des clauses spéciales ont été insérées dans les contrats de Soleure et d'Argovie concernant les employées de maison occupées dans des ménages de campagne. Pour celles-ci, ce délai peut être porté à 6 semaines à certaines périodes de l'année. Une résiliation immédiate du contrat de services peut avoir lieu pour de justes motifs. Si ces motifs consistent dans la non-observation des clauses du contrat par l'une des parties, celle-ci doit la réparation intégrale du dommage causé.

D'autres points encore sont réglés par les dispositions des contrats-types de travail, soit le temps à accorder à l'employée pour l'exercice

de ses devoirs religieux, l'affiliation à des sociétés, la fréquentation de cours ou conférences, les dommages-et-intérêts que doit verser l'employée pour tout dommage causé intentionnellement ou par inadvertance, le certificat, etc., etc.

De ce qui précède, on peut se rendre compte que les contrats-types sont en quelque sorte le statut de la profession, et combinent certaines lacunes de façon plus ou moins uniforme, car il est des points du service domestique qui ne peuvent pas être réglés par des articles du Code ou par des lois. De plus, les contrats donnent aux employées la possibilité d'être renseignées sur les conditions de leur travail et sur leurs droits et devoirs; ils permettent de réfuter l'argument trop connu qui dit que les jeunes filles ne veulent pas embrasser la profession d'employée de maison à cause de ses mauvaises conditions. Des conditions de travail bien réglées sont aussi un avantage pour les maîtresses de maison. On peut présumer que les employées de maison accepteraient plus volontiers des places dans les cantons où les conditions de travail sont réglées par un contrat-type puisqu'elles y jouiront de conditions normales de travail. Et si le chômage dans l'industrie, que l'on craint pour un moment plus ou moins proche, survient réellement, un contrat-type faciliterait le passage des ouvrières dans le service de maison, car ces chômeuses habituées à la protection de la loi sur le travail dans les fabriques, montreraient moins d'aversion envers une profession dont les conditions de travail sont bien réglementées.

Il est donc indispensable que tous les milieux intéressés travaillent activement à mieux faire connaître le contrat-type de travail là où il existe déjà et à le faire adopter par les autorités compétentes là où il n'est encore qu'à l'état de projet. Cela demande beaucoup d'efforts et une bonne dose de persévérance; mais nos sociétés féminines ont montré que lorsqu'elles voulaient quelque chose, elles pouvaient en assurer l'exécution. Pourquoi ne feraient-elles pas de même pour l'introduction du contrat-type?

S. BR.

A propos des femmes facteurs

On nous communique une résolution votée le 31 janvier dernier par l'Assemblée générale des employés des P. T. T. de Lausanne, qui s'élève contre l'emploi des femmes facteurs. Celles-ci fonctionnant non seulement à Lausanne, mais dans d'autres de nos arrondissements postaux, et des réclamations ayant été fréquemment soulevées à leur égard, nous pensons utile de stipuler nettement ici comment se pose pour nous le problème.

1. Nous estimons avec l'Assemblée des fonctionnaires postaux que l'Administration des

VARIÉTÉ

Pour les enfants à Lausanne, une bibliothèque a été créée.

Le monde est offert à tous les hommes pour être possédé par chacun d'eux avec l'aide de tous.

DUHAMEL.

Qui de nous ne se souvient avec émotion de ces premières heures de découverte où, à la suite d'un homme au regard de poète, nous sommes entrés dans le pays « sans nom », étrange et merveilleux, où nos yeux se sont ouverts sur le monde inconnu et nouveau? Nous n'étions plus l'enfant penché sur un livre, mais la Belle au Bois dormant, mais Robinson dans son île, mais Alain Gerbault voguant à travers l'Atlantique...

Aujourd'hui, où l'on s'imaginerait volontiers que les jeunes ne rêvent que matches et courses à ski, il est réjouissant de constater le succès remporté auprès des enfants de 7 à 14 ans par la Bibliothèque enfantine de Lausanne. Du rapport présenté par M^{lle} E. Clerc, directrice de cet établissement, et publié par la *Coopération*, nous dégageons ces quelques faits.

Depuis la création de la bibliothèque, soit environ trois ans, le nombre des petits lecteurs n'a fait que s'accroître; de 378 en 1941 il a passé à 781 en 1942. Ces sont des enfants appartenant à tous les milieux et qui viennent des différents quartiers de Lausanne, ainsi que de Morges, de Renens et de bourgs avoisinants. Le nombre des prêts pendant l'exercice 1941-1942 a été de 8789 contre 3847 pendant l'année précédente. Ce développement montre que le besoin de lecture s'accroît chez les enfants de Lausanne. En les interrogeant, on s'aperçoit que leur désir de lire ne diminue en rien leur goût pour les sports ou les exercices en plein air, pas plus qu'il ne les fait négliger leurs travaux scolaires; au contraire, les parents ont pu constater l'heureuse influence de la lecture sur leurs études.

Les enfants participent joyeusement à la vie de la bibliothèque: une Assemblée de lecteurs,

qui se réunit plusieurs fois pendant l'année, a élu sept aides-bibliothécaires; ceux-ci rendent de nombreux services: ils maintiennent la bibliothèque en ordre, ils balaisent, ils entretiennent le feu en hiver, inscrivent les nouveaux lecteurs, et parfois remplacent la bibliothécaire à la table de prêt.

Certains d'entre eux ont eu des initiatives intéressantes: ainsi un jeune garçon a organisé un club qu'il a appelé le *Club des Conférenciers* et dont il s'est nommé le président. Les membres doivent à tour de rôle présenter une petite conférence sur des livres peu lus de la bibliothèque afin de les faire connaître. Dans ces réunions, on a discuté, par exemple, de *Cyrano de Bergerac*, de *La vie privée des bêtes sauvages* d'André Demaison: l'un a organisé un concours sur les châteaux suisses, un autre, une séance de prestidigitation, d'autres enfin se sont lancés dans le théâtre et ont monté, qu'on sketch, qu'on saynètes encadrées de chansons. Des concours de dessin furent aussi organisés par la bibliothèque et remportèrent un grand succès auprès des enfants; mais la grande attraction de l'hiver fut surtout « l'heure du conte »: là, M^{lle} Citron, stagiaire, sut charmer de nombreux auditoires avec un rare talent de conteuse. Par toutes ces activités, la bibliothèque s'efforce de canaliser les élans et les aspirations éveillées par la lecture, de donner aux enfants l'occasion d'approfondir ce qu'ils ont lu et de susciter leur intérêt pour des sujets nouveaux.

Enfin, la bibliothèque est également un centre de recherches scientifiques pour l'enfant et la lecture: elle étudie les rapports entre les types psychiques des lecteurs et les livres, et, par l'examen des réactions de l'enfant pendant la lecture, contribue à enrichir la psychologie générale de l'enfant. Oeuvre éducative de haute valeur que celle qui est poursuivie ainsi, car, mettre des livres entre les mains des jeunes, c'est leur offrir le monde, c'est les placer en face de l'homme et, par là, les aider à devenir ce qu'ils sont.

GABRIELLE GUICHARDET.

pour se tirer d'affaire dans la vie, ont besoin tout autant que les hommes de gagner leur pain, et il est injuste de leur barrer, simplement parce qu'elles sont femmes, les avenues qui leur permettraient de suivre leur carrière.

3. Le seul système équitable et logique de dénouer la situation actuelle est de rétribuer la femme autant que l'homme, et de l'admettre dans les P. T. T. que ceux et celles qui se montrent capables d'exercer cette profession. Ainsi disparaîtra la concurrence — et l'injustice que chaque pas dans la vie oblige de constater.

E. Gb.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

Henri Genevay
AMEUBLEMENTS ET TENTURES
Genève

20, rue Sturm - Tél. 4.24.65

BAECHLER
Tenturiers, spécialistes du tapis.

Le Consommateur
soucieux de ses Intérêts
fait ses achats à la
COOPÉRATIVE

Max MOUNOUD
OPTICIEN
Croit-d'Or, 15 GENEVE

Papiers Peints
DUMONT
19 B° HELVETIQUE

ayant gagné leur confiance, elles lui furent toutes dévouées.

Déjà avant d'atteindre sa quinquantième année, Octavia était tombée sous le charme des ouvrages de Ruskin, et ne cessa pas de subir l'influence déterminante du grand penseur, qui contribua grandement à élargir son horizon. Il encouragea ses projets d'amélioration des logements ouvriers et mit généreusement à sa disposition les premiers fonds nécessaires. Cette collaboration se poursuivit pendant 20 ans.

Miss Moberly Belle, à l'ouvrage de laquelle nous empruntons les détails qui précèdent sur Octavia Hill, nous dessine un portrait très vivant de cette grande amie des humbles. « Je la compare dans mon esprit à la reine Elizabeth, au milieu de ses corsaires et de ses explorateurs, avec son air décidé, sa physionomie puissante, la masse souplée de ses cheveux gris, ses grands yeux bruns exprimant la bonté, mais aussi la clairvoyance, et sa bouche aux lèvres aussi étroitement closes qu'une porte de fer lorsqu'elle était mécontente. Elle possédait l'indomptable énergie de la grande reine, et le pouvoir d'imposer sa volonté ». Un des premiers principes d'Octavia était que: « si un acte semblait juste, il devait être accompli à n'importe quel prix ». Exigeante dans l'application rigoureuse de ce principe, elle n'en était pas moins charmante dans les relations privées et très féminine. Dépourvue de toute visée ambitieuse, elle ne recherchait pas la célébrité et détestait l'éclat; cependant, partout où elle paraissait, elle s'imposait d'emblée. Elle faisait songer à cette phrase de Gorki sur Tolstoï: « Il était de

petite taille, néanmoins, quand il entrait dans une salle pleine de monde, sa puissante personnalité le faisait paraître un géant! »

Des principaux collaborateurs d'Octavia, aucun n'est encore de ce monde; seules quelques organisations de moindre importance subsistent pour perpétuer la mémoire de celle qui fut leur chef, et dont la longue et généreuse existence fut entièrement consacrée à la défense des grandes causes de l'humanité.

Fanny MAY.

(Libre traduction de l'anglais).



Publications reçues

Th. SPOERLI, C. F. DUCOMMUN, Karl HACKHOFER, Emile GIROUD, Alf. CARRARD, Christian GAS-

SE, Hans SCHAFFNER, R. LALIVE d'EPINAY: *La Suisse forge son destin*. Présentation par Ph. MOTU. Edition de la Baconnière, Neuchâtel. 1942. Prix: 6 francs.

Les féministes liront avec plaisir et profit ce beau livre, où, dans un courageux chapitre, M. Th. Spœrri fait une large place à la famille, à la femme, à la jeunesse, et où il donne une juste définition de la politique, que beaucoup trop de citoyens et de citoyennes traitent de malpropre et d'anti-chrétienne pour s'en abstenir, justifiant ainsi leur attitude du laisser faire et du laisser aller. Que dirions-nous d'un père ou d'une mère de famille qui refuserait de s'occuper de la gestion de son ménage de sa maison? Insensés, serait le mot que nous leur appliquerions.

Tout aussi insensés sommes-nous de nous désintéresser des problèmes que la situation mondiale pose à notre pays, à notre maison suisse, et à ses destinées. Les hommes d'élites qui ont écrit *La Suisse forge son destin* se sont penchés sur ces problèmes, et ont trouvé les solutions qui s'imposent. Leur conclusion est un cri d'alarme, le temps presse, laisser aller, laisser faire est coupable. Le mal dont nous souffrons réside dans la désintégration de la personne, la désintégration de la famille et de la communauté, désintégration due au machinisme. Th. Spœrri va plus loin encore quand il écrit:

«... Dans notre vie politique, nous avons trop négligé la femme, nous avons masculinisé notre culture, elle s'est stérilisée par l'outrance du principe masculin. La faiblesse du pays vient du fait que toutes nos institutions ont été créées par l'homme seul. Nous reviendrons à une politique personnelle dans la mesure où la femme participera à la vie publique. Elle apportera au pays le même esprit avec lequel elle construit son foyer.

Elle seule peut transformer cette usine bruyante qu'est notre vie politique en une maison familiale, elle peut donner une âme à notre vie politique. La politique est l'art de faire vivre les hommes ensemble; qui mieux que la femme connaît cet art? Pour que tout ne reste pas dans le domaine des phrases, il faut tirer les conséquences et donner à la femme les mêmes droits qu'aux hommes... »

Nous serions partiales de nous arrêter à ce seul chapitre, et c'est chacun des collaborateurs de ce volume que nous devrions citer, car tous ont mis dans ces pages le meilleur d'eux-mêmes, et l'on sent en chacun d'eux le désir de faire quelque chose pour le pays. Le temps presse, répétons-le, et nul ne doit rester passif. Lisons donc ce volume et mettons-nous à l'œuvre.

E. DI CENTA.

Paul BRUNTON: *Le sentier caché*. Traduit de l'anglais par Gabrielle Godet. Editions Victor Attinger, Neuchâtel et Paris.

Le sous-titre de ce livre qui fait partie de la collection *Orient* indique dès la couverture quel est ce « sentier caché » où l'auteur nous invite à le suivre. *Méthode pour la découverte spirituelle de soi-même* c'est, comme le dit la traductrice dans son avant-propos, un essai de diffusion de la pensée et des valeurs spirituelles de l'Inde et, — ainsi s'achève l'introduction qui suit d'Alice A. Bailey, ce livre incite les âmes à l'action inspirée, à la pratique de la spiritualité et au service désintéressé des autres, ce qui est la marque indéniable de l'âme libérée.

Réagir contre les funestes influences de l'état de guerre sur l'esprit humain, c'est une tâche certes utile et belle.

M.-L. P.